

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le gouvernement annonce une nouvelle mesure de santé publique pour lutter contre le tabagisme

Québec, le 8 février 2023. – À l'occasion de la première semaine du défi *J'arrête, j'y gagne*, le gouvernement annonce une nouvelle mesure de santé publique se traduisant par une hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac de 8 \$ par cartouche de 200 cigarettes afin de poursuivre ses actions en matière de lutte contre le tabagisme.

Au Québec, 13 000 personnes meurent chaque année en raison du tabac, et les coûts de santé liés au tabagisme sont estimés à 3,8 milliards de dollars par an. Avec un taux de tabagisme en 2021 estimé à 13,3 % par Statistique Canada, la province figure au 4^e rang en matière de consommation de tabac au pays.

Cette hausse devrait donc permettre de réduire le nombre de consommateurs de tabac au Québec, particulièrement chez les jeunes. Elle devrait aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé dans la Politique gouvernementale de prévention en santé visant à réduire la prévalence du tabagisme à 10 % d'ici 2025.

Les modalités liées à cette mesure peuvent être consultées dans le [Bulletin d'information 2023-2](#), publié par le ministère des Finances.

Actions gouvernementales en matière de lutte contre le tabagisme et le vapotage

Dans les dernières années, le gouvernement du Québec a mis en place diverses mesures d'aide afin de contrer les impacts néfastes du tabagisme, dont :

- trois types d'aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique, couvertes par le régime public d'assurance médicaments;
- le défi *J'arrête, j'y gagne*, qui incite les Québécoises et les Québécois à arrêter de fumer tout en courant la chance de gagner des prix;
- une offre de service québécoise de renoncement au tabac : une ligne téléphonique (1 866 JARRETE), un site Internet (www.jarrete.qc.ca), les centres d'abandon du tabagisme (www.quebecsanstabac.ca/jarrete/aide-personne) et le Service de messagerie texte pour arrêter le tabac (www.SMAT.ca).

Dans la mise à jour économique de l'automne 2022, le gouvernement du Québec a annoncé l'harmonisation de ses efforts avec ceux du gouvernement fédéral afin de lutter contre la consommation de produits de vapotage, notamment chez les jeunes.

ACCES Tabac

Par ailleurs, ACCES Tabac, l'initiative gouvernementale destinée à contrer le commerce illégal de tabac, poursuivra ses actions afin que cette hausse n'ait aucun effet stimulant sur le marché de la contrebande des produits de tabac. Rappelons que l'efficacité d'ACCES Tabac est reconnue sur le plan national et international depuis plusieurs années.

Citations :

« Cette hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac constitue une première depuis 2014. Elle vise à renforcer la lutte contre le tabagisme au Québec, tout en minimisant l'impact sur les activités de contrebande du tabac. »

Eric Girard, ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise

« La consommation de tabac demeure un important problème de santé publique au Québec, et la taxation de ces produits constitue l'une des meilleures mesures dans la lutte contre le tabagisme, particulièrement chez les jeunes. La hausse annoncée contribuera à l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale de prévention en santé. »

Christian Dubé, ministre de la Santé

- 30 -

Source : Claudia Loupret
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances et ministre responsable
des Relations avec les Québécois d'expression anglaise
Tél. : 418 670-6413

Information : Jacques Delorme
Responsable des relations avec les médias
Ministère des Finances
Tél. : 418 528-7382